



Assurance SFAM arnaque absence d'acceptation

Par nounousse

Bonjour ,

je viens de me rendre compte que j'étais prélevée l'équivalent de 69 euros par mois en plusieurs fois depuis Octobre 2016 par la SFAM .

Après l'achat d'un téléphone , leur offre de remboursement de 30 euros agiche les consommateurs (manière pour eux d'obtenir les coordonnées bancaires)

J'ai appelé à plusieurs reprises pour résilier (ce qui a bien été fait j'ai eu la confirmation d'un de leurs agent qui m'a expliqué que le contrat a été reconduit aussitôt et ceci donc sans mon consentement .

Le préjudice étant de plus de 2200 euros , je me demande si les preuves des prélèvements seront suffisantes à être remboursé .

De quel recours je dispose s'ils refusent de me rembourser ?